

HUMANIS PREVOYANCE

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Combinés

Exercice clos le 31 décembre 2013

KPMG

MAZARS

TUILLET AUDIT

KPMG

SIEGE SOCIAL : 3 COURS DU TRIANGLE – 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 55 68 86 66 - FAX : +33 (0) 1 55 68 87 44

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RCS NANTERRE B 775 726 417

TUILLET AUDIT

SIEGE SOCIAL : 3-5 RUE D'HELIOPOLIS – 75017 PARIS

TEL : +33 (0) 1 40 73 87 87 - FAX : +33 (0) 1 41 30 02 78

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 429 080 EUROS - RCS PARIS B 343 541 231

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

HUMANIS PREVOYANCE

Siège Social : 7, rue Magdebourg – 75116 Paris Cedex
Institution de Prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Combinés

Exercice clos le 31 décembre 2013

KPMG

MAZARS

TUILLET AUDIT

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Combinés

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- * le contrôle des comptes combinés de l'institution de prévoyance Humanis Prévoyance, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- * la justification de nos appréciations,
- * la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans :

- la note 2. intitulée « Faits caractéristiques de l'exercice » relative aux variations de périmètre et aux opérations de fusion intervenues en 2013.
- la note 4. intitulée « Règles et méthodes comptables » au paragraphe intitulé « Changements de méthodes d'évaluation et de présentation comptable » de l'annexe relative :
 - aux changements de modalités d'estimation dans le cadre de la migration du système de gestion de ex-Novalis Prévoyance sur l'outil Pléiade.
 - au changement de présentation en ce qui concerne les provisions pour participation aux excédents.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Changements comptables
 - Comme mentionné dans la première partie de notre rapport, la note 4. de l'annexe expose les changements d'estimation et de méthode de présentation comptable survenus au cours de l'exercice 2013. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre institution, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.
- Liquidation des prestations
 - Comme indiqué dans la note 4.3.iii. de l'annexe intitulée « Informations relatives à la liquidation des prestations Santé », la liquidation des prestations facturées par les professionnels de santé, organismes ou établissements est effectuée par les organismes complémentaires, dans le respect de la réglementation en vigueur, à partir de données déclaratives, transmises soit directement par les professionnels de santé, soit indirectement par l'intermédiaire des régimes de base.

- C'est dans ce contexte que nous avons apprécié le caractère approprié des règles et méthodes comptables retenues pour la reconnaissance de ces charges et que nous avons procédé à l'évaluation des procédures de contrôle interne relatives notamment aux conditions de liquidation des prestations et à l'intégrité des données.

- Estimations comptables
 - Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes combinés de votre institution, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 4.2.ii. intitulée « Les provisions techniques brutes » de l'annexe.
Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre groupe ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.
 - Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans la note 1.ii. « Placements » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de recensement des expositions du groupe, ainsi que les modalités de valorisation et de dépréciation des actifs financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs et nous avons réalisé des tests pour en vérifier l'application. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations dans le rapport sur la gestion du Groupe.

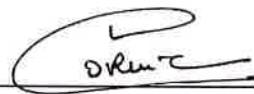
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 10 juin 2014

Les commissaires aux comptes,

K P M G

Jacques Cornic

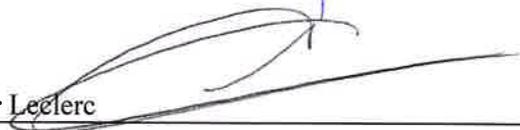


Francine Morelli



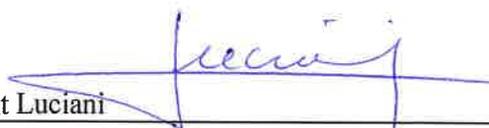
MAZARS

Olivier Leclerc



TUILLET AUDIT

Laurent Luciani





COMPTES COMBINES HUMANIS PREVOYANCE

Exercice 2013

- I. BILAN COMBINE**
- II. ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES COMBINES**
- III. COMPTE DE RESULTAT COMBINE**
- IV. ANNEXE AUX COMPTES COMBINES**
 - 1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE
 - 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
 - 3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON
 - 4. REGLES ET METHODES COMPTABLES
 - A. Modalités de combinaison
 - B. Changements de méthodes d'évaluation et de présentation comptable
 - C. Non application des méthodes préférentielles
 - D. Méthodes et règles d'évaluation
 - 5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT
 - a. Bilan Actif
 - b. Bilan Passif
 - c. Engagements reçus et donnés
 - d. Résultat
 - 6. AUTRES INFORMATIONS

I - BILAN ACTIF

	2013	Proforma 2012	2012
Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège			
Ecarts d'acquisition nets			
Actifs incorporels	28 573	22 332	23 541
- Portefeuilles de contrats			
- Autres	28 573	22 332	23 541
Placements des entreprises d'assurance	3 545 366	3 652 052	4 429 078
- Terrains et constructions	105 640	106 431	123 042
- Placements dans les Entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	20 548	10 740	6 513
- Autres placements	3 265 068	3 367 643	4 131 981
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	154 110	167 237	167 543
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de comptes	122 524	87 471	98 608
Placements des entreprises du secteur bancaire			
Placements des autres entreprises	40 116	81 957	43 234
Titres Mis en équivalence	27 386		
Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	1 369 875	1 310 769	1 297 861
- Provisions Techniques Vie	578 750	548 462	543 056
- Provisions Techniques Non-Vie	760 820	731 385	723 701
- Provisions des contrats en unités de comptes	30 305	30 922	31 104
Créances	1 568 269	1 260 632	1 233 826
- Créances nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	996 675	799 027	772 852
- Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	1 027	1 938	1 938
- Créances sur les entreprises du secteur bancaire	336 506	316 701	322 272
- Autres Créances	234 061	142 966	136 764
Autres actifs	4 646	6 310	8 278
- Immobilisations corporelles	4 646	6 310	8 278
- Autres			
Comptes de régularisation - Actif	41 323	42 449	57 200
- Frais d'acquisition reportés			
- Autres	41 323	42 449	57 200
Différence de conversion	20		
Total de l'actif	6 748 099	6 463 971	7 191 626

I - BILAN PASSIF

	2013	Proforma 2012	2012
Capitaux propres groupe	1 283 279	1 285 815	1 369 180
- Capital social et fonds équivalents	15 204	23 074	24 433
- Primes liées au capital social			
- Réserves combinée	1 277 953	1 431 623	1 447 948
- Résultat de l'exercice	-9 879	-168 882	-103 539
- Autres			338
Intérêts minoritaires	35 442	33 042	33 486
- Réserve des minoritaires	34 693	30 559	31 068
- Résultat des minoritaires	749	2 484	2 418
CAPITAUX PROPRES	1 318 722	1 318 857	1 402 666
Passifs subordonnés			157
Provisions techniques brutes	4 232 900	4 081 900	4 732 858
- Provisions techniques Vie	1 764 665	1 738 808	2 462 243
- Provisions techniques Non-Vie	2 468 235	2 343 092	2 270 615
Provisions techniques des contrats en unités de compte	152 974	118 378	129 791
Provisions pour risques et charges et Provisions réglementées	59 885	66 929	60 716
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	74 164	71 482	71 589
Autres dettes	908 216	805 681	793 095
- Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	382 154	314 052	318 633
- Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	77 891	157 185	157 185
- Dettes représentées par des titres			
- Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	38 095	62 621	65 567
- Autres dettes	410 075	271 823	251 710
Compte de régularisation - Passif	1 238	722	732
Différence de conversion		22	22
Total passif	6 748 099	6 463 971	7 191 626

II - TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2013	Proforma 2012	2012
ENGAGEMENTS RECUS			
Entreprises d'assurance	1 126 000	1 093 144	1 078 229
Autres entreprises		115	115
ENGAGEMENTS DONNES			
Entreprises d'assurance	65 258	66 309	66 851
Autres entreprises			

III - RESULTAT DE SYNTHESE

	Activité Assurance Non Vie	Activité Assurance Vie	Activité Bancaire	Autres Activités	2013	Proforma 2012	2012
Cotisations Emises	2 127 915	516 017			2 643 932	2 610 565	2 743 620
Variation des Cotisations non Acquisées	-530				-530	-46	-46
Cotisations Acquisées	2 127 385	516 017			2 643 402	2 610 519	2 743 574
Produits d'exploitation bancaire			4 159		4 159	4 261	4 095
Chiffre d'Affaires ou Produits des Autres Activités				69 874	69 874	60 438	56 962
Autres Produits d'Exploitation	16 137	16 501		2 268	34 906	41 184	40 733
Produits Financiers Nets de Charges	87 640	62 253		348	150 241	115 249	144 449
Total des produits d'exploitation courante	2 231 162	594 770	4 159	72 490	2 902 581	2 831 651	2 989 813
Charges des Prestations d'Assurance	2 013 315	437 660			2 450 976	2 659 688	2 730 388
Charges ou Produits nets des cessions en réassurance	11 162	17 558			28 720	-33 847	-31 843
Charges d'exploitation bancaire			850		850	1 053	1 053
Charges des autres activités				75 943	75 943	58 147	58 147
Charges de gestion	285 345	65 668	1 943		352 956	306 265	327 427
Total des charges d'exploitation courante	2 309 822	520 887	2 792	75 943	2 909 445	2 991 306	3 085 173
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	-78 660	73 883	1 367	-3 453	-6 864	-159 655	-95 360
Produits nets de placements							
Autres produits nets non techniques					-4 458	-3 426	-1 999
Résultat exceptionnel					1 913	2 073	1 838
Impôts sur les Résultats					-3 716	-5 391	-5 601
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES					-13 124	-166 399	-101 121
Quote-part dans les résultats des ent. mises en équiv.					3 995		
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition							
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE					-9 130	-166 399	-101 121
Intérêts minoritaires					749	2 484	2 418
RESULTAT NET (part du groupe)					-9 879	-168 882	-103 539

IX - ANNEXE AUX COMPTES COMBINES

Exercice 2013

1. REFERENTIEL COMPTABLE ET REGLEMENTAIRE

Les institutions de prévoyance sont tenues d'établir et de publier des comptes combinés en application de l'obligation du second alinéa de l'article L.931-34 du Code de la Sécurité Sociale.

Les comptes combinés du groupe HUMANIS ont été établis conformément aux dispositions de la législation française définies par l'arrêté du 3 février 2004 portant homologation du règlement CRC 2000-05 du 7 décembre 2000 relatif aux règles de consolidation et de combinaison des entreprises régies par le Code des Assurances, le Code Rural et le Code de la Sécurité Sociale, modifié par le règlement CRC 2001-01 du 1^{er} mars 2001.

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Faits concernant les entités du périmètre combiné

Faits ayant un impact sur les comptes combinés d'Humanis Prévoyance :

- Sortie du groupe Humanis de la mutuelle M Comme Mutuelle, ex Mutuelle Humanis Familiale, sur décision du conseil d'administration de la mutuelle en date du 17 mai 2013. Exclusion de la mutuelle du périmètre combiné au 1^{er} janvier 2013.
- Fusion-absorption de la Capaves Prévoyance, du Fonds interprofessionnel de Retraite Surcomplémentaire (Fires) et de la Caisse de Prévoyance Complémentaire (CPCCL) par la combinante Humanis Prévoyance au 1^{er} janvier 2013.
- Fusion-absorption de la société d'assurance Intervie par Apicil Assurances. Exclusion de fait d'Intervie du périmètre combiné au 1^{er} janvier 2013.
- Prise de participation de la holding Copernic dans le capital d'Apicil Assurance à hauteur de 20%. Entrée dans le périmètre au 1^{er} janvier 2013 et consolidation par la méthode de mise en équivalence.
- Acquisition la société Sogestop N par la holding Copernic, suivie d'une fusion-absorption de la SA Fongepar, société du groupe CNP, par Sogestop N avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2013. Nouvelle dénomination de la société : Interexpansion Fongepar.
- Fusion-absorption de la société de gestion financière du groupe CNP, Fongepar Gestion Financière par la SA Interexpansion au 1^{er} janvier 2013. Nouvelle dénomination de la société : Humanis Gestion d'Actifs.

Faits sans impact sur les comptes combinés d'Humanis Prévoyance :

- Fusion-absorption de la mutuelle CMPI par la mutuelle Radiance Groupe Humanis Ouest (MBA) au 1^{er} janvier 2013.
- Fusion-absorption de la MNPSI par la Mutuelle Humanis Nationale au 1^{er} janvier 2013.
- Fusion-absorption de la société Taitbout Pluriel par la société Humanis Partenaire en 2013.

- Contentieux avec la MCM suite à sa sortie du groupe Humanis

Suite à la décision de la MCM (anciennement MHF) de se retirer du Groupe Humanis à effet du 31 décembre 2013 (l'AG de la MCM étant du 17 mai 2013 et la notification de son retrait par lettre recommandée du 23 mai 2013), la MCM a ouvert plusieurs contentieux notamment à l'occasion du processus de démutualisation. Ainsi, des actions judiciaires ont été initiées par la mutuelle en 2013.

Par assignation du 17 juin 2013, la mutuelle MCM ex MHF a engagé une procédure aux fins d'obtenir plus rapidement la restitution de ses fichiers clients.

Cette procédure s'est terminée par une ordonnance de radiation du 2 octobre 2013 à défaut de comparution de la MCM à l'audience des référés du 2 octobre 2013 sans aucune condamnation à l'encontre des entités du Groupe HUMANIS concernées.

Par assignation du 9 octobre 2013, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure en référé à l'encontre de 8 entités du Groupe HUMANIS (les 6 entités précitées auxquelles il faut ajouter la Mutuelle Humanis Nationale (MHN) et Humanis Prévoyance) aux motifs d'agissements de concurrence déloyale.

Par ordonnance du 28 janvier 2014 le Juge des référés de Lille s'est déclaré incompétent pour connaître de ces demandes au profit du juge des référés de Nanterre. L'affaire sera donc à nouveau plaidée le 1er avril 2014 devant le juge des référés de Nanterre.

Par assignation du 10 octobre 2013, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure en référé à l'encontre des 6 entités précitées du Groupe HUMANIS pour demander une expertise financière sur les comptes du Groupe HUMANIS de 2010 à 2013, dans le but de tenter de suspendre l'exécution de ses obligations financières à l'égard du Groupe HUMANIS.

Les entités du Groupe Humanis ont contesté cette demande d'expertise et les GIE Humanis Fonctions Groupe et Humanis ADP ont demandé au juge des référés de condamner la mutuelle MCM à leur verser respectivement une somme à titre de provisions à valoir sur les indemnités forfaitaires définitives prévues aux articles 4 de leurs règlements intérieurs.

Par ordonnance du 28 janvier 2014 le juge des référés de Nanterre a fait droit à la demande d'expertise de la mutuelle MCM et a rejeté les demandes reconventionnelles des entités du Groupe Humanis au titre des provisions sur indemnités ou des mesures d'expertises complémentaires sur les coûts et conséquences financières du retrait de la MCM. Les entités du Groupe Humanis ont interjeté appel. Aucune condamnation pécuniaire n'a été prononcée à l'encontre des entités du Groupe HUMANIS.

Par assignation du 12 décembre 2013, la mutuelle MCM a engagé une nouvelle procédure devant le tribunal de grande instance de Nanterre à l'encontre des 6 entités précitées du Groupe HUMANIS pour demander au tribunal de les condamner à des dommages intérêts et dire et juger nulles les dispositions des clauses statutaires et des règlements intérieurs des entités du groupe Humanis dont la mutuelle était membre.

Les montants dus par la MCM relatifs au reste à payer au titre de l'exercice 2013 et au titre des opérations de démutualisation et de désimbrication informatique, ont été établis dans le strict respect des éléments contractuels régissant les relations entre les parties. Ils ont également été établis sur le fondement de clés de répartition qui ont fait l'objet de travaux menés avec des conseils extérieurs achevés récemment afin d'en garantir l'équité et le bien-fondé. Dans ces conditions et au vu des éléments constitutifs du dossier à ce jour, Humanis considère qu'il n'y a pas lieu de constituer de provisions dans ses comptes 2013, tant sur la facturation émise à MCM que sur la demande de dommages et intérêts de MCM.

- Dispositif fiscal des institutions de prévoyance et des mutuelles du 1^{er} janvier 2012 – Conséquences pour l'exercice 2013

En application de l'article 65 de la loi de finance rectificative N°2011-1978, les institutions de prévoyance et les mutuelles ont changé de régime fiscal à compter du 1er janvier 2012.

L'entité combinante, ainsi que les institutions de prévoyance et mutuelles incluses dans le périmètre sont soumises à l'impôt sur les sociétés à partir de cette date.

L'entrée en fiscalité des institutions de prévoyance au 1er janvier 2012 s'est traduite par un assujettissement progressif à l'impôt sur les sociétés au taux de droit commun de 33,33%. Ainsi, en présence d'un bénéfice fiscal, l'IS est exigible à hauteur de 60% en 2013. En contrepartie, la quote-part du résultat fiscal qui n'est pas imposé fait l'objet d'une dotation à la réserve spéciale de solvabilité.

L'entrée en vigueur de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée) est entrée en vigueur avec une année de décalage, soit pour l'exercice 2013.

- Impacts de la loi de finance de la sécurité sociale 2014

La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2014 a institué dans son article 4 une participation des Organismes Complémentaires d'Assurance Maladie (OCAM) à la mise en œuvre du forfait médecin traitant.

Cette participation est destinée à rémunérer le rôle de coordination des soins, de prévention et de suivi du médecin traitant pour endiguer les dépassements d'honoraires.

Il a été convenu que les organismes complémentaires participeront à hauteur d'une enveloppe annuelle maximale de 150 millions d'euros, répartie entre eux au prorata de leurs assurés et ayants droits (pour lesquels une prise en charge du ticket modérateur au titre d'une consultation ou d'une visite du médecin traitant a été constatée), à l'exclusion des bénéficiaires de la CMU-c et des personnes en ALD. Ce système sera valable au titre des années 2013, 2014, 2015 et 2016, le montant de la participation due au titre du Forfait Médecin Traitant est fixé chaque année par arrêté et ne peut excéder 5€ par an et par assuré ou ayant droit.

Par dérogation, pour 2013, cette participation est fixée à 2,5€ par assuré ou ayant droit.

Au titre de l'exercice 2013, cette participation a été intégrée dans les provisions pour sinistres à payer.

- Transferts de portefeuilles d'assurance entre entités du périmètre combinés

Suite à la décision de fusionner les activités d'épargne de la société Intervie, filiale du groupe Humanis avec Apicil Assurances, il a été décidé de transférer certains portefeuilles d'Intervie vers des entités du périmètre : le portefeuille de retraites supplémentaires ainsi que de l'article 83 vers Humanis Prévoyance, le portefeuille en UC et rentes collectives vers R2E et les produits obsèques individuels vers Etika.

Le portefeuille d'IFC du personnel du périmètre ex-Aprionis a été transféré au profit de la société d'assurance R2E au 1^{er} janvier 2013.

- Migration des systèmes de gestion ex-Novalis Prévoyance vers PLEI@DE

Le projet de migration du système de gestion de Novalis Prévoyance sur l'outil Pléi@de, dit CUP 2012, lancé en janvier 2011, a été effectif à compter du 1er janvier 2013.

Le coût global de ce projet CUP 2012 s'est élevé en 2012 pour Humanis Prévoyance à 11,0 M€, dont 3,6 M€ immobilisés et 7,4 M€ enregistrés en charges de l'exercice. Le montant immobilisé est amorti sur 7 ans à compter du 01/01/13.

Cette migration a entraîné des difficultés et retards dans la gestion courante des opérations et en particulier sur le périmètre des contrats en gestion déléguée. Les retards constatés ont imposé la définition et la mise en œuvre d'un plan de remédiation et ont nécessité de recourir de manière plus importante à des estimations sur certains postes du bilan et du résultat que lors de l'arrêté 2012. Les principales zones d'estimation et modalités d'estimation sont détaillées au paragraphe 4 - Changement de méthodes d'évaluation et de présentation comptable.

- **Modification de la répartition des frais de fonctionnement**

En 2013, les frais de fonctionnement ont été comptabilisés au sein des structures suivantes :

- GIE groupe ARIES pour les frais de fonctionnement de la Capaves Prévoyance et Fires,
- GIE ADP, GIE fonctions groupe, GIE SI ADP pour les frais de fonctionnement des périmètres ex-NP, ex-VHP et ex-AIP, à l'exclusion des frais de fonctionnement directement imputables aux sociétés.
- Sociétés du groupe pour leurs frais de fonctionnements directement imputables.
- Sociétés du groupe non adhérentes aux GIE

3. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE COMBINAISON

Nom	Activité exercée	Méthode de combinaison	Activité	% de contrôle	% d'intérêts
HUMANIS PREVOYANCE	Institution de prévoyance	Entité combinante	Vie-Non vie		
CARCEL PREVOYANCE	Institution de prévoyance	Entités combinées	Vie-Non vie		
CRIA PREVOYANCE	Institution de prévoyance		Vie-Non vie		
GRAND EST MUTUELLE	Mutuelle		Vie-Non vie		
IPSEC	Institution de prévoyance		Vie-Non vie		
MUTUELLE HUMANIS NATIONALE	Mutuelle		Non vie		
MUTUELLE LATECOERE	Mutuelle		Non vie		
MUTUELLE RENAULT	Mutuelle		Non vie		
RADIANCE GROUPE HUMANIS	Mutuelle		Vie-Non vie		
RADIANCE GROUPE HUMANIS OUEST (MBA)	Mutuelle		Non vie		
ETIKA	Société d'assurance		Entités consolidées par intégration globale	Vie-Non vie	72,55%
HUMANIS SERVICES	Société de services	Autre		99,91%	99,91%
PLUS FM MULTIMEDIA	Société de services	Autre		100,00%	100,00%
DEVELOPPEMENT PLEIADE	Société de services	Autre		90,99%	90,99%
SOPRESA	Société de services	Autre		49,99%	49,94%
VAUBAN HUMANIS CONSEIL	Société de services	Autre		75,00%	75,00%
WELCARE	Société d'assurance	Non vie		95,00%	95,00%
COPERNIC	Holding financière	Entités consolidées par intégration globale	Autre	74,78%	74,78%
FORMINNOV	Formation		Autre	100,00%	74,78%
HUMANIS GESTION D'ACTIFS	Gestion financière		Autre	99,92%	74,77%
HUMANIS PARTENAIRE	Courtage en assurance		Autre	100,00%	74,78%
INTEREXPANSION FONGEPAR	TCCP, tenue de registres et commercialisation		Autre	64,99%	48,61%
INTERFI	Investissement, teneur de comptes, conservateur		Bancaire	100,00%	74,78%
APICIL ASSURANCES	Société d'assurance	Entités consolidées par mise en équivalence	Vie	20,00%	14,96%
R2E	Société d'assurance	Entités consolidées par intégration proportionnelle	Vie	50,00%	50,00%

Nature des liens existant entre les organismes figurant dans le périmètre de combinaison :

L'entité combinante est Humanis Prévoyance.

Les entités Humanis Prévoyance, Carcel Prévoyance, Cria Prévoyance, Mutuelle Humanis Nationale et Radiance Groupe Humanis ont des dirigeants communs.

Les entités Humanis Prévoyance et IPSEC Prévoyance ont une stratégie commerciale commune.

Les mutuelles Radiance Groupe Humanis Ouest (MBA) et Grand Est Mutuelle sont adhérentes à l'union de mutuelles Radiance Groupe Humanis.

La mutuelle Renault est adhérente à l'association sommitale du groupe HUMANIS.

Les entités Etika, Humanis Services, Plus Fm Multimédia, Développement Pléiade, Sopresa, Vauban Humanis Conseil, Welcare, Copernic, Forminnov, Humanis Partenaire, Humanis Gestion d'Actifs, Interexpansion Fongepar, Interfi, R2e et Apicil Assurances ont des liens capitalistiques, soit directement, soit indirectement avec les organismes combinés.

La Mutuelle LATECOERE est liée à la Mutuelle Humanis Nationale par une convention de substitution.

Sont exclues du périmètre de combinaison, dans la mesure où cette exclusion n'altère pas l'image fidèle, les entités qui présentent les caractéristiques suivantes :

- Les groupements et associations de moyens dont les prestations sont intégralement refacturées à leurs membres
- Les SCI immobilières
- Les entités dont l'incidence sur les comptes combinés est non significative

Compte tenu des entrées et sorties de périmètre intervenues en 2013, les comptes combinés 2012 pro forma sont présentés dans les états financiers. Par rapport à 2012, le périmètre pro forma inclut les entités Capaves Prévoyance, FIRES et CPCCL et exclut Intervie et la mutuelle MHF.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Modalités de combinaison

Une combinaison par agrégation est réalisée pour les entités appartenant au périmètre de combinaison : institutions de prévoyance, mutuelles, unions de mutuelles, sociétés d'assurance et autres sociétés. Le fonds d'établissement correspond au cumul des fonds et capital social de ces entités.

L'agrégation consiste à agréger le patrimoine et le résultat des entités combinées, après retraitements éventuels et à éliminer les opérations et comptes entre l'entité agrégée et les autres entités combinées ou consolidées.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote à l'assemblée.

Les sociétés contrôlées de manière conjointe sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés sur lesquelles les sociétés du périmètre exercent une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les écarts d'acquisition sont entièrement amortis.

Les opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

Les comptes statutaires des entités entrant dans le périmètre de combinaison sont arrêtés au 31 décembre.

- **Changement de méthodes d'évaluation et de présentation comptable**

Comme indiqué au paragraphe 2 - Migration des systèmes de gestion ex-Novalis Prévoyance vers PLEI@DE, la migration du système de gestion de Novalis Prévoyance sur l'outil Pléi@de a nécessité la définition et la mise en œuvre d'un plan de remédiation et le recours plus important que pour l'exercice précédent à des estimations comptables dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Les principaux postes impactés par les changements de modalités d'estimation sont :

- Cotisations à émettre (CAE) sur les contrats en gestion déléguée

La migration Pléi@de a entraîné des retards dans la saisie des cotisations gérées par les délégataires de gestion. Seule une partie des cotisations du premier trimestre ont pu être saisies dans l'outil. Les cotisations du reste de l'exercice ont été estimées sur la base de la quote-part observée historiquement des cotisations du premier trimestre sur celles de l'exercice.

- Commissions de courtage et gestion déléguée :

La migration Pléi@de a entraîné des retards dans la saisie des commissions dues aux délégataires de gestion et courtiers apporteurs d'affaires des contrats gérés sous Pléi@de. L'ensemble de ces commissions ont été estimées pour l'exercice 2013 sur la base de taux moyens de commissions historiques appliqués au chiffre d'affaires total estimé.

- Réassurance :

La réassurance des contrats gérés sous Pléi@de est calculée dans l'outil pour les cotisations et prestations. Les provisions techniques cédées sont estimées de manières différentes selon les garanties :

Pour les garanties santé, décès (PSAP uniquement) : les provisions cédées sont estimées à partir des taux de cessions moyens historiques ;

Pour les autres garanties : les provisions cédées sont estimées contrat par contrat à l'aide des taux de cessions constatés sur les flux de prestations.

- Prestations payées :

La migration Pléi@de a entraîné des retards dans la saisie des prestations payées par les délégataires de gestion dans les outils de gestion. Le montant des prestations payées dans l'exercice et déclaré par les délégataires de gestion qui n'avait pas été saisi dans les chaînes de gestion à la date du 31 décembre 2013 a été valorisé et comptabilisé en tant que provision pour prestation à payer complémentaire.

Les provisions pour participation aux excédents ont fait l'objet d'un reclassement en autres provisions techniques. Les impacts sur les comptes 2013 se présentent ainsi :

Rub.	Passif	2013
B3e	Provisions p participat ^o aux excédents & ristournes - vie	9 326
B3f	Provisions p participat ^o aux excédents & ristournes - non vie	0
B3i	Autres provisions techniques - vie	109 087
B3j	Autres provisions techniques - non vie	160 501

Aucun autre changement d'estimation, de méthode d'évaluation et de présentation comptable n'est à signaler au titre de cet exercice.

- Non application des méthodes préférentielles

Le groupe a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle consistant à calculer des provisions mathématiques d'assurance vie sur la base de taux d'actualisation au plus égaux au taux de rendement prévisionnel, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

La non-application de cette méthode n'altère pas l'image fidèle des comptes combinés dans la mesure où son application conduirait à la comptabilisation de provisions mathématiques proches de celles enregistrées dans les états financiers.

- Méthodes et règles d'évaluation

Les dettes et les créances sont valorisées selon les méthodes homogènes pour l'ensemble combiné. Des retraitements sont effectués si nécessaire.

Toutes les opérations intragroupes ont été éliminées : dettes, créances et provisions techniques liées à des opérations de réassurance, avances et prêts, prestations de services, cessions intragroupes.

1. Méthodes et règles d'évaluation de l'actif

i. Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent principalement des logiciels, des droits de réservation de lits ; des droits d'entrée non amortissables relatifs au transfert des actifs Pléi@de.

ii. Placements

a. Placements immobiliers

Les immeubles sont inscrits au bilan par composant pour leur coût d'acquisition ou de revient, droits et frais exclus.

Chaque composant est amorti selon sa durée de vie économique prévisionnelle. Les taux d'amortissement appliqués sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Composants	Durées d'amortissement
Structures et ouvrages assimilés	60
Etanchéité – Toitures	25
Ravalement – Menuiseries	25
Chauffage – Climatisation	20
Autres installations techniques	15
Installations et agencements	10

Certains organismes du groupe ont utilisé la méthode prospective plutôt que rétrospective lors de la décomposition des immeubles, méthode mise en place en 2005. Cette différence de méthodes n'a pas donné lieu à des retraitements d'homogénéisation dans les comptes combinés de l'exercice.

Les placements inscrits à l'actif du bilan combiné comprennent les surcotes et décotes sur valeurs amortissables.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'institution estime que la valeur de placement immobilier est inférieure de manière durable à la valeur comptable.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée sur la base d'expertises quinquennales pratiquées par un expert indépendant et d'estimations annuelles entre deux expertises.

b. Titres de placements

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat et nette des provisions pour dépréciation durable constituées lorsque nécessaire, et en accord avec la législation. Les intérêts courus sont portés en compte de régularisation actif.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode « premier entré, premier sorti ».

Les valeurs amortissables relevant de l'article R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et visées par le règlement 2013-03 de l'ANC du 13 décembre 2013 doivent faire l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle du titre

c. Provisions sur valeurs de placements non amortissables

Les titres de placement sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette de frais d'achat et nette des provisions pour dépréciation durable constituées lorsque nécessaire, et en accord avec la législation. Les intérêts courus sont portés en compte de régularisation actif.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées par application de la méthode « premier entré, premier sorti ».

Conformément à l'article R 931-10-41, l'avis du comité d'urgence du Conseil National de Comptabilité du 18 décembre 2002 et la recommandation du CNC et de l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles du 15 décembre 2008, une provision pour dépréciation à caractère durable est estimée à la clôture des comptes annuels.

Les hypothèses suivantes ont été retenues pour la constitution des provisions :

- Moins-values latentes de plus de 20% pendant une durée d'au moins 6 mois,
- Valeur économique minimale calculée à horizon de détention et aux taux sans risque.

Si une provision a été constituée et que le titre fait apparaître une moins-value latente inférieure à 20%, une analyse de la volatilité du titre décide de la reprise de la provision.

L'intention de céder le titre entraîne par contre l'évaluation à la valeur vénale.

Les provisions pour dépréciation s'élèvent à 28 M€ en 2013.

d. Provisions sur valeurs de placements amortissables

Il est procédé à une analyse ligne à ligne de la recouvrabilité des créances, compte tenu de la cotation de l'émetteur. Il n'est pas comptabilisé de provision pour dépréciation au cas où la valeur de marché deviendrait inférieure à la valeur comptable, sauf si un risque de défaillance de l'émetteur pèse sur un titre.

iii. Part des cessionnaires et des rétrocessionnaires dans les provisions techniques

Les cessions en réassurance sont comptabilisées conformément aux clauses des traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

Les titres reçus en nantissements sont portés au tableau des engagements reçus et donnés. A la clôture de l'exercice, ces valeurs sont inscrites à leur valeur de réalisation.

iv. Créances

- Les créances nées d'opérations d'assurances et de réassurance

Elles incluent principalement des cotisations à recevoir des entreprises adhérentes, évaluées à partir des observations des encaissements des périodes (exercices ou trimestres) précédentes, et les créances sur les réassureurs.

- **Les créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire**

Ce sont les créances des sociétés du périmètre ayant pour activité l'activité bancaire.

- **Créances sur les entreprises du secteur bancaire**

Ce poste comprend les comptes courants bancaires.

- **Les autres créances**

Elles incluent les créances sur les tiers hors activité d'assurance directe et notamment les créances sur l'état au titre des impôts différés actif.

Dans les comptes combinés, l'impôt sur les sociétés doit être constaté dans les comptes sans décalages temporels.

Un impôt différé (créance ou dette) doit être constaté dans les cas suivants :

- lorsqu'un retraitement sur le résultat concernant un organisme soumis à l'impôt sur les sociétés est effectué et dès lors que l'opération est imposable.
- lorsqu'une entité génère un déficit fiscal reportable dès lors que ce déficit est jugé recouvrable lors de bénéfices futurs. Si sa recouvrabilité est incertaine, l'impôt différé actif (créance) n'est pas constaté.
- enfin, lorsque l'impôt dû est majoré ou minoré par des décalages temporels dus aux règles fiscales.

L'impôt différé actif s'élève à 2 M€ en 2013.

i. Les autres actifs

Ils sont constitués des actifs corporels d'exploitation. Ils sont inscrits pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement annuel selon les durées suivantes :

Nature de l'immobilisation	Durée d'amortissements
Installations, agencements, aménagements	10 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	8 ans

ii. Comptes de régularisation-actif

Ils concernent essentiellement les intérêts courus non échus. Les différences sur prix de remboursement à recevoir (décotes) ont été reclassées dans les placements.

2. Méthodes et règles d'évaluation du passif

i. La réserve de capitalisation

Dans les comptes sociaux des entités d'assurance, la réserve de capitalisation est destinée « à parer à la dépréciation des valeurs obligataires et assimilées comprises dans l'actif de l'institution et à la diminution de leur revenu ».

Cette réserve est dotée ou reprise en cas de cession, avant leur terme, des titres d'état, obligations et titres de créances négociables à taux fixe.

La réserve de capitalisation de 147 M€ a été éliminée en totalité dans les comptes combinés.

ii. Les provisions techniques brutes

Les provisions techniques sont détaillées par nature, en distinguant les provisions non-vie des provisions vie. Leur évaluation est conforme aux dispositions du Code de la Sécurité Sociale.

Les provisions techniques sont inscrites au passif, pour leur montant brut de réassurance, la part cédée figurant à l'actif dans le poste « Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ».

- Provisions mathématiques

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer, augmentée, le cas échéant, des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigée de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les tables de mortalité utilisées pour le calcul des provisions de rentes viagères sont conformes à l'arrêté du 21 décembre 2006 relatif aux tables de mortalité.

La loi n°2010-1330 portant sur la réforme des retraites obligent les assureurs versant des prestations d'incapacité de travail et d'invalidité à constituer des provisions couvrant les 2 années supplémentaires, correspondant au passage de l'âge légale de départ en retraite de 60 à 62 ans. La provision supplémentaire est étalée sur 6 ans, la première année devant obligatoirement couvrir le provisionnement de l'impact du report de départ en retraite de la première génération, les 5 exercices suivants le cinquième du reste à provisionner. L'étalement étant aussi admis pour l'établissement des comptes combinés, la provision constituée dans les comptes combinés est la provision minimum prévue par la loi.

En conséquence de loi sur la réforme des retraites, il reste à provisionner 78 M€ pour les institutions du périmètre combiné, dans les comptes sociaux et dans les comptes combinés. Ce montant est brut de réassurance.

- Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent à l'évaluation des prestations dues au 31 décembre et non reçues à cette date. Cette estimation se fait au vu de l'expérience des exercices antérieurs.

- Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants peut être exigée pour certaines opérations d'assurance contre les risques de maladie, d'invalidité ou de dépendance, et est égale à la différence des valeurs actuelles probables des engagements respectivement pris par l'institution et les membres adhérents ou participants.

- La provision pour participation aux excédents

Cette provision correspond au montant des participations aux excédents attribuées aux participants et bénéficiaires de bulletins d'adhésion à un règlement ou de contrats lorsque ces excédents ne sont pas payables immédiatement après la liquidation de l'exercice qui les a produits.

- La provision pour égalisation

Cette provision est destinée « à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations collectives couvrant les risques de dommages corporels (non-vie) et/ou décès (vie) ».

Toutes les provisions pour égalisation du périmètre sont contractuelles. A ce titre, elles sont reclassées en Provisions pour participations aux excédents.

- Provisions pour risques en cours

Ces provisions, destinées à couvrir l'insuffisance de primes pour couvrir les charges de sinistres futurs, sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entité incluse dans le périmètre de combinaison, sur la base de l'estimation des pertes futures, frais de gestion inclus et compte tenu des produits financiers dûment justifiés sur les cotisations encaissées.

- Provision pour cotisations non acquises

La provision est calculée par contrat. Elle correspond à la partie des cotisations émises et relatives à l'année suivante.

- Provisions pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers n'a pas lieu d'être dotée, le taux de rendement des actifs réduit au 4/5 étant supérieur aux intérêts crédités aux provisions mathématiques et au minimum garanti rapportés aux provisions mathématiques.

- Provisions pour risque d'exigibilité

Selon l'article R. 931-10-15 du Code de la Sécurité Sociale, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R. 931-10-41 se trouvent, après constitution des dépréciations durables, en situation de moins-value latente nette globale.

Les provisions pour risque d'exigibilité sont intégralement annulées dans les comptes combinés.

- Provisions pour contrats en unités de compte

Les Provisions des contrats en unités de comptes sont déterminées par rapport à la valeur d'inventaire des actifs servant de supports à ces contrats. Les contrats en Unité de comptes portent sur des produits « retraites » relevant des articles 39 et 83 ainsi que sur des produits d'Épargne.

iii. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC n°2000-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1er janvier 2002. Elles sont déterminées par chaque société combinée et consolidée. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

Sont notamment incluses dans ce poste les provisions pour litiges et les provisions pour engagements de retraite du personnel de l'ensemble combiné pour un montant de 41 M€.

iv. Les autres dettes

Elles incluent les dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance, et les autres créances, notamment celles des sociétés de services n'ayant pas d'activité d'assurance.

Les dettes vis-à-vis de la clientèle des entreprises du secteur bancaire sont celles provenant d'Interfi (et les dettes vis-à-vis des organismes financiers détenant les fonds de cette même clientèle). Elles suivent la présentation des comptes sociaux d'Interfi établis dans le respect des règlements du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière. Par conséquent, la variation des postes à l'actif et au passif liés à l'activité bancaire peut fluctuer fortement d'un exercice à l'autre.

v. Comptes de régularisation-passif

Les décotes sont reclassées dans les placements à l'actif du bilan.

3. Méthodes et règles d'évaluation du compte de résultat

i. Résultat par activité

Le compte de résultat de synthèse présente le résultat d'exploitation combiné par activité :

- Activité d'assurance vie et non vie : institutions de prévoyance, mutuelles et compagnies d'assurance
- Activité bancaire : établissement bancaire Interfi
- Autres activités : sociétés de courtage et autres sociétés de services

ii. La répartition des produits financiers nets de charges

Elle s'effectue sur la base des répartitions des comptes individuels, retraitée des règles d'homogénéisation et de combinaison. Elle inclut la part du résultat financier du compte non technique ventilé entre vie et non vie en fonction des besoins de marge de solvabilité vie et non vie des organismes du périmètre après tous retraitements de combinaison.

Le résultat financier du compte non technique s'élève à 47 M€. Il a été réparti respectivement pour 11 M€ en vie et 36 M€ en non vie.

iii. Informations relatives à la liquidation des prestations Santé

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte sésame vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et R. 161-43 du code de la sécurité sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

5. INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU RESULTAT

5.a - BILAN ACTIF

ACTIFS INCORPORELS NETS

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	2013	Proforma 2012	2012
Frais d'établissement						
Frais de recherche & développement						
Concessions, marques et logiciels	13 956	-1 209	8 265	21 013	12 748	13 956
Droit au bail	1 095		100	1 196	1 095	1 095
Fonds de commerce	1 301		3 721	5 022	1 301	1 301
Autres immobilisations incorporelles	7 188		-5 846	1 342	7 188	7 188
Portefeuille de contrats						
Actifs incorporels bruts	23 541	-1 209	6 241	28 573	22 332	23 541

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
--

	Valeur brute	Amortissements et Provisions	Valeur nette	Valeur de réalisation
Placements immobiliers	135 216	29 576	105 640	159 411
Actions et Autres Titres à revenu variable	157 231	26 948	130 283	165 567
OPCVM	1 098 897	836	1 098 061	1 102 611
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 021 896	1 171	2 020 726	2 124 967
Autres prêts et effets assimilés	2 742	69	2 673	2 585
Dépôts auprès des cédants	154 110		154 110	155 404
Autres dépôts, cautionnements et placements	34 064	190	33 874	35 392
Actifs représentatifs des contrats en U.C.	122 524		122 524	122 524
Total des Placements	3 726 681	58 790	3 667 890	3 868 462

La réalisation de plus-values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires de contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
a) dont :			
- Placements évalués selon l'article R931.10-40	2 021 896	2 020 726	2 124 967
- Placements évalués selon l'article R931.10-41	1 582 260	1 524 641	1 620 971
- Placements évalués selon l'article R931.10-27	122 524	122 524	122 524
Total	3 726 681	3 667 890	3 868 462

PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Dotation	Reprise	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Prov. d'assurance Vie	397 975	1 589	445 758	399 565		445 758	399 565	397 975
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	47 041	338	44 269	47 379		44 269	47 379	47 041
Prov. pour particip* exigible aux bénéfices & ristournes (Vie)	78 184	937	23 925	79 121		23 925	79 121	78 184
Prov. pour particip* différée aux bénéfices & ristournes (Vie)	1 329		1 227	1 329		1 227	1 329	1 329
Prov. pour égalisation								
Autres prov. techniques Vie	18 526	2 541	63 571	21 067		63 571	21 067	18 526
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	543 056	5 406	578 750	548 462		578 750	548 462	543 056
Prov.pr cotisations non acq.& risques en cours (Non-vie)	211		252	211		252	211	211
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	238 401	-2 740	305 215	235 661		305 215	235 661	238 401
Prov.pour particip*exigible aux bénéf.& ristournes (Non-vie)	73 254	121	19 386	73 374		19 386	73 374	73 254
Prov.pour particip* différée aux bénéf.& ristournes (Non-vie)								
Prov.pour égalisation								
Autres prov. techniques Non-vie	411 834	10 303	435 967	422 138		435 967	422 138	411 834
PROVISIONS TECHNIQUES NON VIE	723 701	7 684	760 820	731 385		760 820	731 385	723 701
Prov. des contrats en UC	31 104	-182	30 305	30 922		30 305	30 922	31 104
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	1 297 861	12 908	1 369 875	1 310 769		1 369 875	1 310 769	1 297 861

CREANCES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Coûtations acquises non émises brutes	561 060	-7 267	175 400		729 192	549 197	561 060
Coûtations à annuler	-253		-84		-337	-253	-253
Créances Assurés	95 833	34 835	-64 999		65 669	130 668	95 833
Intermédiaires d'assurances	10 249	66	-7 474		2 841	10 315	10 249
C/C des co-assureurs	61 961	-109	12 962		74 813	61 852	61 961
Autres Tiers	3 992	517	11 057		15 566	4 510	3 992
Créances nées d'opérations d'assurance directe	732 842	28 043	126 860		887 745	758 289	732 842
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires - Liées	38	710	-748			36	38
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires - Participations							
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires - Autres	21 145	559	39 419		61 122	21 703	21 145
C/C cédants et rétrocedants - Liées			1 414		1 414		
C/C cédants et rétrocedants - Participations							
C/C cédants et rétrocedants - Autres	32 469	22	18 175		50 666	32 305	32 469
Courtiers de réassurance & autres intermédiaires							
Part des réassureurs dans les P.A.N.	44		-9		35	44	44
Créances nées d'opérations de réassurance	53 696	1 290	58 251		113 237	54 086	53 696
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	786 538	29 333	185 112		1 000 983	810 378	786 538
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	1 938		-911		1 027	1 938	1 938
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	322 272	-5 532	19 786		336 506	316 701	322 272
Personnel & comptes rattachés	48	2	27		76	50	48
Sécurité Sociale & autres organismes	8 751	97	10 824		19 671	8 848	8 751
Etat & autres collectivités publiques	3 967	-40	3 188		7 116	3 928	3 967
C/C des administrateurs							
C/C des actionnaires, sociétaires			464		464		
Actionnaires dividendes à payer							
C/C divers	6 263		2 161		8 424	6 283	6 263
Débiteurs divers entreprises liées	23 895	2 334	36 720		62 950	26 221	23 895
Débiteurs divers participations	811	-236	1 069		1 642	573	811
Débiteurs divers autres entreprises	93 457	8 492	32 730		134 680	97 371	93 457
Autres créances	137 193	10 648	87 183		235 023	143 254	137 183
Total créances	1 247 941	34 449	291 150		1 573 539	1 272 271	1 247 941

PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS DES COMPTES DE TIERS

	A Nouveau	Mvts de périmètre	Dotations	Reprise	2013	Proforma 2012	2012
Prov. pour dépréciation Créances sur assurés	13 353	-2 335	0	10 057	961	11 018	13 353
Prov. pour dépréciation Intermédiaires d'assurance	163		311	7	467	163	163
Prov. pour dépréciation Comptes des co-assureurs							
Prov. Dep. des créances nées d'op* d'assurance directe	13 516	-2 335	311	10 064	1 428	11 181	13 516
Prov. pour dépréciation Autres tiers	161		2 710		2 871	161	161
Prov. pour dépréciation C/C des cessionnaires							
Prov. pour dépréciation C/C des cédants	9				9	9	9
Prov. pour dépréciation Courtiers de réassurance							
Prov. Dep. des créances nées d'op* de réassurance	169		2 710		2 880	169	169
Prov. pour dépréciation Personnel & comptes rattachés							
Prov. pour dépréciation Débiteurs & créditeurs	429	-141	754	79	963	288	429
Prov. Dep. des autres créances	429	-141	754	79	963	288	429
Total provisions pour dépréciation des créances	14 115	-2 476	3 775	10 143	5 270	11 638	14 115

CREANCES NETTES DE PROVISIONS

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Créances nettes	1 233 826	36 925	297 518		1 568 269	1 260 632	1 233 826

ECHEANCIER DES CREANCES

	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Soldes bruts	Provisions	Soldes nets
Créances Assurés	794 496	29		794 525	961	793 564
Intermédiaires d'assurances	1 693	1 148		2 841	3 177	-336
C/C des co-assureurs	74 813			74 813		74 813
Autres Tiers	14 836		730	15 566	161	15 406
Créances nées d'opérations d'assurance directe	885 839	1 177	730	887 745	4 299	883 447
C/C cessionnaires & rétrocessionnaires	61 122			61 122		61 122
C/C cédants et rétrocedants	52 080			52 080	9	52 071
Courtiers de réassurance & autres intermédiaires						
Part des réassureurs dans les P.A.N.	35			35		35
Créances nées d'opérations de réassurance	113 237			113 237	9	113 228
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	999 076	1 177	730	1 000 983	4 307	996 675
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	1 027			1 027		1 027
Créances sur les entreprises secteur bancaire	336 506			336 506		336 506
Personnel & comptes rattachés	76			76		76
Etat & autres collectivités publiques	26 788			24 756		24 756
Débiteurs divers	153 998	1 238	52 923	210 191	963	209 228
Autres créances	180 862	1 238	52 923	235 023	963	234 061
Total créances	1 517 471	2 415	53 653	1 573 539	5 270	1 568 269

AUTRES ACTIFS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Dépôts et cautionnements	114	-96	1		18	18	114
Installations, agencements, aménagements	6 716	-2 404	-1 770		2 542	4 312	6 716
Constructions en crédit-bail	1 098				1 098	1 098	1 098
	1 995	-97	-438		1 460	1 898	1 995
Matériel de bureau & informatique	12 809	-967	-1 356		10 486	11 842	12 809
Mobilier de bureau	5 308	-900	-770		3 638	4 408	5 308
Autres immobilisations corporelles	820	-379	-130		311	441	820
Actifs Corporels	28 859	-4 843	-4 463	0	19 553	24 016	28 859

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AMORTISSEMENTS	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Amort. Installations, agencements	3 664	-1 288	-1 195		1 181	2 375	3 664
Amort. Constructions en crédit-bail	327		19		346	327	327
Amort. Matériel de transport	1 022	-96	-45		881	926	1 022
Amort. Matériel de bureau & info.	11 686	-789	-1 087		9 810	10 897	11 686
Amort. Mobilier de bureau	3 412	-625	-252		2 536	2 788	3 412
Amort. Autres immobilisations corporelles	470	-77	-240		153	394	470
Amortissements Actifs Corporels	20 581	-2 875	-2 800	0	14 907	17 706	20 581

IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Dépôts et cautionnements	114	-96	1		18	18	114
Installations, agencements, aménagements	3 052	-1 116	-575		1 361	1 936	3 052
Constructions en crédit-bail	771		-19		752	771	771
Matériel de transport	973	-1	-393		579	972	973
Matériel de bureau & informatique	1 123	-178	-269		676	945	1 123
Mobilier de bureau	1 895	-275	-518		1 102	1 620	1 895
Autres immobilisations corporelles	350	-302	110		158	47	350
Actifs Corporels Nets	8 278	-1 968	-1 664	0	4 646	6 310	8 278

AUTRES ACTIFS	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Actions propres							
Actionnaires capital appelé non versé							
Banque							
Autres actifs							

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

COMPTES DE REGULARISATIONS - ACTIF	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Intérêts & loyers acquis & non échus	56 168	-14 473	-1 301		40 394	41 695	56 168
Frais d'acquisition reportés							
Charges à répartir	9		-9			9	9
Différence sur prix de rembours. à percevoir							
Autres comptes de régularisation	1 024	-278	183		929	746	1 024
Evaluations techniques de réassurance							
Comptes de régularisation	57 200	-14 751	-1 126	0	41 323	42 449	57 200

DIFFERENCE DE CONVERSION

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Ecart de conversion actif			20		20		

5.b - BILAN PASSIF

VARIATION ANNUELLE DES CAPITAUX PROPRES
--

	Capital et Fonds équivalents	Primes	Réserves combinées	Résultat de l'exercice	Subventions	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	Total Capitaux propres
Capitaux propres N-2	7 744		768 588	2 511				778 844
Mouvements de périmètre N-1	24 410		680 584				338	705 331
Affectation du résultat N-2			2 511	-2 511				0
Résultat net - Part du groupe N-1				-103 539				-103 539
Autres mouvements N-1	-7 721	0	-3 735	0	0	0	0	-11 456
Capitaux propres N-1	24 433		1 447 948	-103 539			338	1 369 180
Mouvements de périmètre N	-1 359		-34 777					-36 137
Affectation du résultat N-1			-103 539	103 539				0
Résultat net - Part du groupe N				-9 879				-9 879
Autres mouvements	-7 869	0	-31 678	0	0	0	-338	-39 886
Capitaux propres N	15 204		1 277 953	-9 879				1 283 279

CONTRIBUTIONS AUX CAPITAUX PROPRES COMBINES ET AU RESULTAT COMBINE

		LOCALES																		INTERNATIONALES		TOTAL						
MODE D'INTEGRATION		HUMANIS PREVOYANCE	CANAL PREVOYANCE	COFINAC	ORP PREVOYANCE	DEVELOPPEMENT FLEURS	ETNA	FORNACOV	GRAND EST MUTUELLE	HUMANIS GESTION D'ACTES	HUMANIS PARADISE	HUMANIS SERVICES	WSPR EXPANSION PERSONNEL	WSPR	PSBC	SAI SERVICES	MUTUELLE HUMANIS MUTUELLE	MUTUELLE LAROCHE	MUTUELLE PENULT	PLUS FM MULTIMEDIA	PROVINCE GROUPE MARCHE	YONPESA	UN COFFRET	WELCARE	RE	APEL SERVICES	10TIC	
CONTRIBUTIONS AUX CAPITAUX PROPRES COMBINES		946 316	3 589	194 236	29 825	1 228	18 927	84	82 881	48 533	3 284	1 623	29 731	22 289	68 325	58 373	48 548	471	48 233	84	14 423	3 183	3 172	8 784	7 881	183 628	1 673 632	
* Leasing																												
* Réserve de consolidation																												
* Paiement provision marché déca																												
* Paiement provision netes																												
* Paiement PSC																												
* Paiement PSE																												
* Paiement provision pour actifs																												
* Impôts différés sur déficits récurrents																												
* Impôts différés				142			89																					
* Autres réajustements																												
* Autres réajustements																												
* Autres réajustements																												
TOTAL RETRAITEMENTS		0	0	142	0	0	89	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
CAPITAUX PROPRES RETRAITES		946 316	3 589	194 236	29 825	1 228	17 426	84	81 981	47 433	3 284	1 623	29 731	22 289	68 325	58 373	48 548	471	48 233	84	14 423	3 281	3 172	8 784	7 881	183 628	1 673 000	
CAPITAUX PROPRES RETRAITES DES SOCIÉTÉS EN INTÉGRATION LOCALE		946 316	3 589	194 236	29 825	1 228	17 426	84	81 981	47 433	3 284	1 623	29 731	22 289	68 325	58 373	48 548	471	48 233	84	14 423	3 281	3 172	8 784	7 881	183 628	1 673 000	
SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUILIBRANCE																												
CAPITAUX PROPRES RETRAITES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUILIBRANCE																												
CAPITAUX PROPRES RETRAITES DES SOCIÉTÉS EN INTÉGRATION PROPORTIONNELLE																												
* Ecart d'acquisition positif (Acq)																												
* Ecart d'acquisition négatif (Passif)																												
* Dividendes des filiales																												
* Provisions pour frais juridiques																												
* Impôts																												
CAPITAUX PROPRES RETRAITES APRES ÉLIMINATIONS INTERNES		946 476	3 589	194 236	29 825	1 228	18 400	84	81 981	47 433	3 284	1 623	29 731	22 289	68 325	58 373	48 548	471	48 233	84	14 423	3 281	3 172	8 784	7 881	183 628	1 673 722	
* Écart d'acquisition sur filiales et sur sociétés jointes																												
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		946 476	3 589	194 236	29 825	1 228	18 400	84	81 981	47 433	3 284	1 623	29 731	22 289	68 325	58 373	48 548	471	48 233	84	14 423	3 281	3 172	8 784	7 881	183 628	1 673 722	

		HUMANIS PREVOYANCE	CANAL PREVOYANCE	COFINAC	ORP PREVOYANCE	DEVELOPPEMENT FLEURS	ETNA	FORNACOV	GRAND EST MUTUELLE	HUMANIS GESTION D'ACTES	HUMANIS PARADISE	HUMANIS SERVICES	WSPR EXPANSION PERSONNEL	WSPR	PSBC	SAI SERVICES	MUTUELLE HUMANIS MUTUELLE	MUTUELLE LAROCHE	MUTUELLE PENULT	PLUS FM MULTIMEDIA	PROVINCE GROUPE MARCHE	YONPESA	UN COFFRET	WELCARE	RE	APEL SERVICES	10TIC
CONTRIBUTIONS AU RESULTAT COMBINE		-18 993	-324	12 781	-8 131	1 879	1 879	0	1 276	8 798	-1 687	247	-2 633	1 681	2 223	2 322	-114	21	8 537	0	-1 928	213	175	284	-2 793	2 211	-2 381
* Leasing																											
* Réserve de consolidation																											
* Paiement provision marché déca																											
* Paiement provision netes																											
* Paiement PSC																											
* Paiement PSE																											
* Paiement provision pour actifs																											
* Impôts différés sur déficits récurrents																											
* Impôts différés																											
* Autres réajustements																											
* Autres réajustements																											
* Autres réajustements																											
TOTAL RETRAITEMENTS		3 298	0	18 798	-27	0	298	0	861	-1 143	-176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
RESULTAT RETRAITE		-21 021	-324	27 489	-8 158	1 879	1 879	0	2 137	7 655	-2 864	247	-2 633	1 681	2 223	2 322	-114	21	8 537	0	-1 928	213	175	284	-2 793	2 211	-2 381
RESULTAT RETRAITE DES SOCIÉTÉS EN INTÉGRATION LOCALE		-21 021	-324	27 489	-8 158	1 879	1 879	0	2 137	7 655	-2 864	247	-2 633	1 681	2 223	2 322	-114	21	8 537	0	-1 928	213	175	284	-2 793	2 211	-2 381
RESULTAT RETRAITE DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUILIBRANCE																											
RESULTAT RETRAITE DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUILIBRANCE																											
RESULTAT RETRAITE DES SOCIÉTÉS EN INTÉGRATION PROPORTIONNELLE																											
* Ecart d'acquisition positif (Acq)																											
* Ecart d'acquisition négatif (Passif)																											
* Dividendes des filiales																											
* Provisions pour frais juridiques																											
* Impôts																											
RESULTAT RETRAITE APRES ÉLIMINATIONS INTERNES		-21 814	-324	27 489	-8 285	1 879	1 879	0	2 768	8 879	-4 012	247	-2 863	1 681	2 223	2 324	-114	21	8 504	0	-1 928	213	175	284	-2 793	2 211	-2 381
* Écart d'acquisition sur filiales et sur sociétés jointes																											
RESULTAT CONSOLIDÉ AVANT ÉLIMINATIONS INTRAGROUPES		-21 814	-324	27 489	-8 285	1 879	1 879	0	2 768	8 879	-4 012	247	-2 863	1 681	2 223	2 324	-114	21	8 504	0	-1 928	213	175	284	-2 793	2 211	-2 381
* Dividendes intragroupes																											
RESULTAT CONSOLIDÉ APRES ÉLIMINATIONS INTRAGROUPES		-21 814	-324	27 489	-8 285	1 879	1 879	0	2 768	8 879	-4 012	247	-2 863	1 681	2 223	2 324	-114	21	8 504	0	-1 928	213	175	284	-2 793	2 211	-2 381

PASSIFS SUBORDONNES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Augment ^a	Diminution	Autres Mvts	2013	Proforma 2012	2012
Titres Part ^a admis en marge de solvabilité								
Aut. emprunts & titres admis en marge de solvabilité	157	-157						157
Emprunts & titres non admis en marge de solvabilité								
Passifs subordonnés	157	-157						157

ECHEANCIER DES PASSIFS SUBORDONNES

	ECHEANCIER DES PASSIFS SUBORDONNES			2013
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Titres de participation admis en marge de solvabilité				
Aut. Emprunts & titres admis en marge de solvabilité				
Emprunts & titres non admis en marge de solvabilité				
Total des Passifs Subordonnés				

PROVISIONS TECHNIQUES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Dotation	Reprise	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Prov. d'assurance Vie	2 050 226	-710 638	1 381 358	1 339 588		1 381 358	1 344 100	2 050 226
Prov. pour sinistres à payer Vie	179 899	850	181 103	180 749		181 103	179 617	179 899
Prov. pour particip ^a ux bénéfices & ristournes Vie	212 194	-19 019	76 221	193 174		76 221	193 174	212 194
Prov. pour égalisation Vie								
Autres prov. techniques Vie	19 925	1 992	125 982	21 917		125 982	21 917	19 925
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	2 462 243	-726 815	1 764 665	1 735 428		1 764 665	1 738 808	2 462 243
Prov. pr cotisations non acquises Non-vie	8 159		1 382	8 159		1 382	8 159	8 159
Prov. pour sinistres à payer Non-vie	849 279	34 816	1 070 378	884 095		1 070 378	880 319	849 279
Prov. pr particip ^a aux bénéfices & ristournes Non-vie	209 083	-311	62 112	208 772		62 112	208 772	209 083
Prov. pour égalisation Non-vie								
Autres prov. techniques Non-vie	1 204 094	41 879	1 334 362	1 245 973		1 334 362	1 245 843	1 204 094
PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	2 270 615	76 384	2 468 235	2 346 999	0	2 468 235	2 343 092	2 270 615
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	4 732 858	-650 431	4 232 900	4 082 427	0	4 232 900	4 081 900	4 732 858
Prov. des contrats en UC	129 791	-11 413	152 974	118 378		152 974	118 378	129 791
PROVISIONS TECHNIQUES TOTALES	4 862 649	-661 843	4 385 873	4 200 805	0	4 385 873	4 200 278	4 862 649

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Dotation	Reprise	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Prov. pour litiges	11 537		30	5 316		6 251	11 537	11 537
Prov. pour amendes & pénalités								
Prov. pour pertes de change			20			20		
Prov. pour moins-values sur titres gérés								
Prov. pour perte de cautionnement à l'étranger								
Prov. pour créances douteuses								
Prov. pour pensions	45 903	-2 830	19 707	21 442		41 338	43 073	45 903
Prov. pour avances de comm.des réassureurs								
Prov. pour impôts	370		43	369		44	370	370
Prov. pour impôts différés								
Prov. pour charges à répartir								
Autres Prov. pour charges	2 906	4 902	4 599	174		12 233	11 949	2 906
Ecart d'acquisition négatif								
Provisions pour Risques & Charges	60 716	2 072	24 398	27 301		59 885	66 929	60 716

PROVISIONS TECHNIQUES PAR NATURE

	Assurance Individuelle		Assurance Collective		Total
	Prévoyance	Epargne	Prévoyance	Epargne	
Prov. d'assurance Vie	41 786	8 351	630 520	700 702	1 381 358
Prov. pour sinistres à payer (Vie)	1 378		177 258	2 468	181 103
Prov.pour particip°aux bénéfices & ristournes (Vie)	2 869		73 134	218	76 221
Prov. pour égalisation Vie					
Autres prov. techniques Vie			123 583	2 399	125 982
PROVISIONS TECHNIQUES VIE	46 033	8 351	1 004 495	705 786	1 764 665

	Assurance Individuelle	Assurance Collective	Total
	Dommages corporels		
Prov.pr cotisations non acq.& risques en cours (Non-vie)	1 044	339	1 382
Prov. pour sinistres à payer (Non-vie)	34 631	1 035 747	1 070 378
Prov.pr particip° aux bénéfices & ristournes (Non-vie)	133	61 979	62 112
Prov.pour égalisation Non vie			
Autres prov. techniques Non vie	6 023	1 328 339	1 334 362
PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE	41 830	2 426 404	2 468 235

DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres Mvts	2013	Proforma 2012	2012
Dépôts & cautionnements - Liées			7 160		7 160		
Dépôts & cautionnements - Participations							
Dépôts & cautionnements - Autres	71 589	-108	-4 477		67 004	71 482	71 589
Dettes pr dépôts espèces reçus des cessionnaires	71 589	-108	2 683	0	74 164	71 482	71 589

AUTRES DETTES

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Dettes Assurés	34 284	-905	-5 054		28 325	33 378	34 284
Intermédiaires d'assurances	12 287	480	-9 688		3 078	12 378	12 287
C/C des co-assureurs	22 845		23 669		46 513	22 845	22 845
Autres Tiers	31 644	-1 045	14 083		44 682	30 599	31 644
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	101 059	-1 471	23 010	0	122 599	99 200	101 059
C/C cess. & rétrocessionnaires - Liées	364	4 595	-4 556		404	364	364
C/C cess. & rétrocessionnaires - Participations							
C/C cess. & rétrocessionnaires - Autres	207 150	-2 174	51 393		256 369	204 976	207 150
C/C cédants et rétrocedants - Liées		74	136		211		
C/C cédants et rétrocedants - Participations			140		140		
C/C cédants et rétrocedants - Autres	8 880	-13	-7 390		1 476	8 333	8 880
Courtiers de réassurance & aut. Intermédiaires							
Part des réassureurs dans les P.A.N.	1 180		-223		956	1 180	1 180
Dettes nées d'opérations de réassurance	217 573	2 482	39 500	0	259 556	214 852	217 573
Dettes nées d'op^o d'assurance et de réassurance	318 633	1 012	62 510	0	382 154	314 052	318 633
Dettes / clientèle des entrepris. du sect bancaire	157 185		-79 294		77 891	157 185	157 185
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	157 185	0	-79 294	0	77 891	157 185	157 185
Billets de trésorerie & Autres titres émis							
Emprunts obligataires convertibles							
Autres emprunts obligataires							
Dettes représentées par des titres	0	0	0	0	0	0	0
Dettes établissements de crédit - Liées							
Dettes établissements de crédit - Participations	728	-728					728
Dettes établissements de crédit - Autres	3 871	-48	-1 076		2 747	3 823	3 871
Concours bancaires	60 968	-2 170	-23 450		35 348	58 798	60 968
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	65 567	-2 946	-24 526	0	38 095	62 621	65 567
Emprunts fonds d'établissement							
Emprunts cautionnement							
Dettes dépôts espèces - cess. & retro. - Liées	82	20	1		103	102	82
Dettes dépôts espèces - cess. & retro. - Participations							
Dettes dépôts espèces - cess. & retro. - Autres	2 411	-19	-178		2 214	2 392	2 411
Participation des salariés							
Autres emprunts & dettes assimilés - Liées							
Autres emprunts & dettes assimilés - Participations							
Autres emprunts & dettes assimilés - Autres	707		-368		338	707	707
Personnel & comptes rattachés	12 395	-2 607	-3 119		6 668	9 787	12 395
Sécurité Sociale & autres organismes	41 283	-178	1 991		43 096	41 105	41 283
Etat & autres collectivités publiques	26 853	125	-17 206		9 772	26 978	26 853
C/C des administrateurs	3		-3			3	3
C/C des actionnaires, sociétaires	3 094	-127	9 739		12 705	2 967	3 094
Actionnaires dividendes à payer	0		0		0	0	0
C/C divers	1 847		4 985		6 832	1 847	1 847
Créditeurs divers - entreprises liées	47 426	-2 323	-10 518		34 585	45 104	47 426
Créditeurs divers - participations	476	-410	-49		17	66	476
Créditeurs divers - autres entreprises	115 134	30 185	148 426		293 745	140 766	115 134
Charges calculées							
Banque							
Autres dettes	251 710	24 666	133 699	0	410 075	271 823	251 710
Total des Autres dettes	793 095	22 732	92 389	0	908 216	805 681	793 095

ECHEANCIER DES DÉPÔTS, EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

	MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	PLUS DE 5 ANS	SOLDE
Emprunts fonds d'établissement				
Emprunts cautionnement				
Dettes dépôts espèces - cess & rétro - Liées	41		62	103
Dettes dépôts espèces - cess & rétro - Participations				
Dettes dépôts espèces - cess & rétro - Autres	2 214			2 214
Autres emprunts et dettes assimilés - Liées				
Autres emprunts et dettes assimilés - Participations				
Autres emprunts et dettes assimilés - Autres	17	322		338
Dettes sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	77 891			77 891
Autres dettes financières	80 162	322	62	80 546

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF

COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Produits à répartir	14		3		17	14	14
Amort. des différences sur prix de rembours. à percevoir							
Autres comptes de régularisation	717	-9	513		1 221	708	717
Evaluations techniques de réassurance							
Comptes de régularisation	732	-9	516		1 238	722	732

DIFFERENCE DE CONVERSION

	A Nouveau	Mvts périmètre	Variation	Autres mvts	2013	Proforma 2012	2012
Ecarts de conversion - Passif	22		-22			22	22

5.c - ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

	2013	Proforma 2012	2012
ENGAGEMENTS RECUS		3 868	3 868
Engagements contractuels		3 868	3 868
Engagements légaux			
ENGAGEMENTS DONNES	65 258	66 309	66 851
Avals,cautions et garanties de crédits	2 315	1 069	1 069
Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
Autres engagements sur titres		3 729	3 728
Engagements contractuels de solidarité			
Autres engagements contractuels	62 745	46 824	47 367
Autres engagements légaux	198	14 686	14 686
AUTRES ENGAGEMENTS	1 126 000	1 089 391	1 074 476
Engagements en matière de pensions			
Cessionnaires et rétrocessionnaires propriétaires des valeurs			
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	1 126 000	1 089 391	1 074 476
Valeurs remises par des organismes réassurés et cautions solidaires			
Valeurs appartenant aux institutions de prévoyance			
Valeurs appartenant à des organismes			
Autres valeurs détenues			
Autres charges envers des tiers			
Plan d'investissement intéressant l'entreprise			

5.d - COMPTE DE RESULTAT

PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES
--

	2013	Proforma 2012	2012
Revenus des placements	111 405	154 606	183 809
Autres produits des placements	17 463	49 100	68 991
Produits provenant de la réalisation des placements	48 399	23 827	29 138
Ajustement ACAV (plus-values)	16 989	15 157	16 036
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	8 971	21 819	22 473
Autres charges de placements	9 619	10 556	17 799
Pertes provenant de la réalisation des placements	25 587	95 533	113 293
Ajustement ACAV (moins-values)	187	11	11
PRODUITS FINANCIERS DE L'ACTIVITE ASSURANCE NETS DE CHARGES	149 892	114 770	144 399
Produits financiers des placements des autres activités	357	1 180	751
Charges financières des placements des autres activités	9	701	701
PRODUITS FINANCIERS DES AUTRES ACTIVITES NETS DE CHARGES	348	479	50
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	150 241	115 249	144 449

Produits financiers dans les charges et produits nets des cessions en réassurance

	2013	Proforma 2012	2012
Produits provenant de la réalisation des placements			
Ajustement ACAV (plus-values)	4 139	3 179	3 179
Pertes provenant de la réalisation des placements			
Ajustement ACAV (moins-values)			
PRODUITS FINANCIERS DANS LE SOLDE DES REASSUREURS	4 139	3 179	3 179

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE

	Assurance Individuelle		Assurance Collective		Total
	Prévoyance	Epargne	Prévoyance	Epargne	
Cotisations émises Vie	12 423	168	369 908	133 518	516 017

	Assurance Individuelle	Assurance Collective	Total
	Dommages corporels		
Cotisations émises Non-Vie	251 460	1 876 455	2 127 915

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITE NON VIE

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2013	Opérations nettes proforma 2012	Opérations nettes 2012
Cotisations acquises	2 127 385	483 313	1 644 072	1 603 020	1 685 587
- Cotisations	2 127 915	483 355	1 644 560	1 603 089	1 685 656
- Variat ^o des cotisations non acquises, risques en cours	-530	-42	-487	-69	-69
Part du compte technique dans les produits nets de placements	51 403		51 403	40 491	36 979
Autres produits techniques	16 137		16 137	28 037	27 960
Charges des sinistres	2 079 682	516 775	1 562 906	1 655 366	1 670 444
- Prestations et frais payés	1 887 222	388 763	1 498 459	1 503 313	1 532 293
- Charges des provisions pour sinistres	192 460	128 012	64 447	152 054	138 151
Charges des autres provisions techniques	-66 233	-102 389	36 155	-20 114	-22 376
Participation aux résultats	-133	8 439	-8 572	23 468	23 504
Frais d'acquisition et d'administration	214 444	49 330	165 114	145 900	154 960
- Frais d'acquisition	122 867		122 867	111 953	121 378
- Frais d'administration	91 577		91 577	83 259	84 520
- Commissions reçues des réassureurs		49 330	-49 330	-49 313	-50 938
Autres charges techniques	70 901	-5	70 906	57 919	64 908
Variation de la provision pour égalisation					
Résultat technique de l'assurance non-vie	-103 735	11 162	-114 897	-190 990	-140 914
Participation des salariés					
Produits nets des placements hors part du compte technique			36 236	22 245	24 787
Résultat de l'exploitation courante			-78 660	-168 745	-116 127

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ACTIVITE VIE

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2013	Opérations nettes proforma 2012	Opérations nettes 2012
Cotisations	516 017	170 924	345 093	300 463	329 884
- Cotisations	516 017	170 924	345 093	300 463	329 884
- Variation des cotisations non acquises, risques en cours					
Part du compte technique dans les produits nets de placements	34 745		34 745	30 278	57 573
Ajustements A.C.A.V. (plus-value)	16 989	4 139	12 850	11 979	12 857
Autres produits techniques	16 501		16 501	12 354	12 107
Charges des sinistres	404 100	101 562	302 538	265 957	309 735
- Prestations et frais payés	402 678	102 238	300 440	252 294	297 114
- Charges des provisions pour sinistres	1 422	-676	2 099	13 663	12 621
Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	66 220	25 683	40 537	38 051	14 430
Participation aux résultats	-32 660	94	-32 754	16 289	36 560
Frais d'acquisition et d'administration	48 509	30 165	18 344	24 997	27 772
- Frais d'acquisition Vie	20 260		20 260	21 384	22 259
- Frais d'administration Vie	28 248		28 248	17 690	19 607
- Commissions reçues des réassureurs Vie		30 165	-30 165	-14 077	-14 095
Ajustement A.C.A.V. (moins value)	187		187	11	11
Autres charges techniques Vie	17 159		17 159	11 535	12 230
Résultat technique de l'assurance vie	80 736	17 558	63 178	-1 767	11 684
Participation des salariés					
Produits nets des placements hors part du compte technique			10 705	6 610	9 036
Résultat de l'exploitation courante			73 883	4 844	20 719

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'ACTIVITE BANCAIRE

	2013	Proforma 2012	2012
Intérêts et produits assimilés #AB7010	36	193	193
Intérêts et charges assimilés #AB6010			
Revenus des titres à revenu variable #AB7033			
Commissions perçues #AB7019	3 984	3 893	3 727
Commissions versées #AB6019	833	1 049	1 049
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation #AB7060			
Pertes sur opérations des portefeuilles de négociation #AB6060			
Gains sur opérations de placements #AB7720			
Pertes sur opérations de placements #AB6720			
Autres produits d'exploitation #AB7090	139	175	175
Autres charges d'exploitation #AB6090	17	4	4
Produit Net Bancaire	3 309	3 208	3 041
Charges générales d'exploitation #AB6100	1 943	2 525	2 525
DAP sur immobilisations corporelles et incorporelles #AB6600			
Résultat Brut d'exploitation	1 367	683	517
Coût du risque #AB6730			
Gains sur les titres de participations et parts dans les entreprises liées #AB7460			
Pertes sur les titres de participations et parts dans les entreprises liées #AB6460			
Résultat de l'exploitation courante	1 367	683	517

COMPTE D'EXPLOITATION DES AUTRES ACTIVITES

	2013	Proforma 2012	2012
Chiffre d'affaires	69 874	60 438	56 962
Autres produits d'exploitation	375	639	512
Achats consommés	50 659	30 259	30 259
Charges de personnels (y compris la participation des salariés)	20 384	22 909	22 909
Autres charges d'exploitation	861	597	597
Impôts et taxes	2 619	2 485	2 485
DAP	1 420	1 897	1 897
RAP	1 893	154	154
Résultat d'exploitation	-3 801	3 085	-519
Charges et produits financiers	348	479	50
Résultat de l'exploitation courante	-3 453	3 564	-468
Charges et produits exceptionnels	331	74	74
Résultat net des Autres Activité	-3 123	3 638	-394

CONTRIBUTIONS AU CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINE

ENTITES ASSURANCE	Cotisations acquises Non Vie	Cotisations acquises Vie	Total des cotisations acquises - SOCIAL	Eliminations Intragroupe et autres retraitements	TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE COMBINE
HUMANIS PREVOYANCE	1 603 099	465 620	2 068 719	-12 530	2 056 188
CARCEL PREVOYANCE	5 136	3 184	8 320	0	8 320
CRIA PREVOYANCE	27 624	4 882	32 506	0	32 506
ETIKA	12 024	5 751	17 774	0	17 774
GRAND EST MUTUELLE	78 241	168	78 409	-212	78 198
IPSEC PREVOYANCE	143 138	26 333	169 471	-20	169 451
MUTUELLE HUMANIS NATIONALE	122 728	582	123 310	-2 413	120 898
MUTUELLE LATECOERE	2 413	0	2 413	0	2 413
MUTUELLE RENAULT	59 871	0	59 871	0	59 871
R2E	0	44 834	44 834	-41 971	2 862
RADIANCE GROUPE HUMANIS	27 262	11 956	39 218	-11 490	27 728
RADIANCE RENNES MBA	57 745	0	57 745	-343	57 402
WELCARE	15 470	0	15 470	-5 678	9 792
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ASSURANCE	2 154 750	563 309	2 718 060	-74 658	2 643 402

ENTITES ACTIVITE BANCAIRE			Total du chiffre d'affaires - SOCIAL	Eliminations Intragroupe et autres retraitements	TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES ACTIVITE BANCAIRE COMBINE
INTERFI			5 965	-1 806	4 159
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES ACTIVITE BANCAIRE			5 965	-1 806	4 159

ENTITES AUTRES ACTIVITES			Total du chiffre d'affaires - SOCIAL	Eliminations Intragroupe et autres retraitements	TOTAL DU CHIFFRE D'AFFAIRES AUTRES ACTIVITES COMBINE
HUMANIS GESTION D'ACTIFS			38 213	-2 184	36 028
INTEREXPANSION FONGEPAR			20 278	-12 190	8 089
SOPRESA			20 019	0	20 019
HUMANIS SERVICES			3 208	-1 461	1 747
VH CONSEIL			1 239	0	1 239
PLUS FM MULTIMEDIA			442	-84	359
HUMANIS PARTENAIRE			3 029	-659	2 370
FORMINNOV			24	0	24
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES AUTRES ACTIVITES			86 452	-16 578	69 874

TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES COMBINE			2 810 477	-93 042	2 717 435
-------------------------------------	--	--	-----------	---------	-----------

6 - AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS SUR LE PERSONNEL

	2013	2012
Charges de personnel	205 260	240 071
Total de l' Effectif	3 151	3 408
Effectif moyen Cadres	880	972
Effectif moyen Non Cadres	2 271	2 436

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AU COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice 2013 s'élève à 1 947 k€.

Par ailleurs, il n'y pas eu d'honoraires au titre de conseils ou prestations de service entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

